

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 9 octobre 2017

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSCH - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Caroline VION procuration à Gladys THIEBAULT
Karine PERES procuration à Patricia GAU
Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Dany DEBAULIEU

Absents : Betty DESPAGNE

Secrétaire de séance : Pierrick LAGARRIGUE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 10 juillet 2017

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2017_261 : Exercice 2017 - Actualisation n°2 des autorisations de programme et des crédits de paiement

Le Conseil Municipal décide d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, MULLER et de MM DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR.

aff n°DEL2017_262 : Exercice 2017 - Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe à la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, MULLER et MM DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR votent contre

aff n°DEL2017_263 : Exercice 2017 - Répartition n°4 des crédits de subventions

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_264 : Durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création d'une nouvelle catégorie d'immobilisations « attributions de compensations d'investissement »,
- de fixer la durée d'amortissement à 1 an.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, MULLER et de MM DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR.

aff n°DEL2017_265 : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre (marché n°17002)

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif de la restructuration et l'extension des écoles Jean Cordier,
- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre (marché n°17002).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_266 : Restructuration partielle et extension du COSEC de Saige - Avenant n°1 au marché n°17008B

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°17008B.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_267 : Achat de carburants, de services de péage et de lavage par cartes accréditives de paiement - Attribution du marché

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre en appel d'offres ouvert avec la société TOTAL MARKETING France, 562 avenue du Marc de l'Ile - 92029 Nanterre pour un montant minimum de 30 000 € HT et de maximum 70 000 € HT à compter du 1^{er} février 2018 jusqu'au 31 janvier 2019. L'accord-cadre est reconductible pour, les mêmes montants et dans les mêmes conditions, pour 3 périodes d'un an sans excéder le 31 janvier 2022. Pour la période globale les montants seront de 120 000 € HT minimum, 280 000 € HT maximum.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_268 : Vente des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) obtenus par la Ville

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la vente de l'ensemble des certificats d'économie d'énergie obtenus depuis 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette vente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_269 : Constitution d'un groupement de commandes pour des prestations topographiques, photogrammétriques et foncières entre Bordeaux Métropole, les communes de Bordeaux, Mérignac et Pessac et l'université de Bordeaux

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Pessac au groupement de commandes d'achat de prestations topographiques, photogrammétriques et foncières,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter avec la (ou les) entreprise(s) retenue(s) les marchés correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_270 : Achats au titre du handicap - Conditions de financement d'appareils auditifs pour les agents de la Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant le versement du reste à charge des frais aux agents concernés ou à l'audioprothésiste retenu par la MDPH.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_271 : Composition de la Commission d'Appels d'Offres - Modification

Le Conseil Municipal décide de déclarer élus membres à voix délibératives de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- Guy BENEYTOU
- Laurent DESPLAT
- Jean-Pierre BERTHOMIEUX
- Valérie WASTIAUX GIUDICELLI
- Didier SARRAT

Suppléants :

- Fatiha BOZDAG
- Sylvie TRAUTMANN
- Naji YAHMDI
- Pierrick LAGARRIGUE
- Patrick GUILLEMOTEAU

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_272 : Service commun des Archives - Modification du rattachement du service - Avenants à la convention de création et au contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le rattachement à la métropole de Bordeaux du service commun des archives à compter du 1^{er} janvier 2018 et en approuve les modalités de financement spécifiques,
- d'abroger à compter de cette même date la délibération 2016-036 en date du 15 février 2016 par laquelle il confiait la gestion du service commun à la Ville de Bordeaux. La convention de création de service commun et le contrat d'engagement entre la commune de Pessac et celle de Bordeaux sont résiliés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de création de services communs annexé à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'engagement annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, MULLER et de MM DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR.

aff n°DEL2017_273 : Dépôt d'archives de la Musicale Saint Martin de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de dépôt des archives de la Musicale Saint-Martin qui prendra effet dès sa signature.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_274 : Cimetière communal - Reprise de la concession de Madame CAPDEVIELLE

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition du caveau propriété de Madame CAPDEVIELLE au prix de cession de 10 000 €, et à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_275 : Installation classée pour la Protection de l'Environnement - Procédure d'enquête publique - Autorisation d'augmenter la capacité du centre de tri et de transit de déchets à Saint Jean d'Illac par la société VOILA

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable au projet d'augmentation de capacité du centre de transit et de tri de déchets, situé au lieu-dit les Cantines à Saint-Jean-d'Illac, présenté par la société VOILA pour prévenir d'éventuels rejets malodorants à l'atmosphère générés par l'installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux, non inertes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_276 : Modification de la grille tarifaire et convention avec l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs pour la zone de stationnement payant et le montant du forfait post-stationnement, à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'approuver les termes de la convention avec l'ANTAI,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention et l'ensemble des documents à intervenir
- de recourir à l'ANTAI pour la gestion des forfaits de post-stationnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, MULLER et de MM DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR.

aff n°DEL2017_277 : Sécurisation de l'avenue de Beutre - Autorisation de défrichage des abords

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Bordeaux-Métropole à déposer la demande d'autorisation de défrichage pour les parcelles communales AS n° 08, AS n° 10 et CE n° 23 auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
- d'autoriser Bordeaux-Métropole à réaliser le défrichage nécessaire à l'opération de voirie après autorisation des services de l'État.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_278 : Avenue de Beutre - Convention de servitudes avec ENEDIS

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de constitution d'une servitude sur la parcelle cadastrée CD n°20, avenue de Beutre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, MULLER et de MM DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR.

aff n°DEL2017_279 : PAE du Pontet - avenue Roger Chaumet - Cession du terrain Stade Jean Cordier

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession des parcelles cadastrées section CV n°293 et CV n°295 au groupement Domofrance – Pichet – BNP Paribas ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, MULLER et MM DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR votent contre

aff n°DEL2017_280 : Résidence Les Ailes Françaises – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux avec Gironde Habitat

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux situés Résidence Les Ailes Françaises, bâtiment Maridor, 30 boulevard du Haut Livrac avec Gironde Habitat aux conditions mentionnées dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_281 : Résidence Les Ailes Françaises – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux avec le GEIQ BTP Bordeaux Océan

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux situés Résidence Les Ailes Françaises, bâtiment Maridor, 30 boulevard du Haut Livrac avec le GEIQ BTP Bordeaux Océan aux conditions mentionnées dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_282 : Festival "Les Campulsations" - Convention entre la Ville de Pessac et le CROUS

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le CROUS et la Ville ainsi que tous les documents permettant la participation au festival « Campulsations ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**aff n°DEL2017_283 : Licences d'entrepreneur de spectacles vivants pour la ville
- Désignation de Monsieur Richard BETTIGA, Directeur de la Culture**

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Monsieur Richard BETTIGA, Directeur de la Culture, comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles vivants pour les catégories 1, 2 et 3 pour une durée trois ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine concernant l'instruction de ce dossier, à signer tous les actes consécutifs à cette désignation et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_284 : Convention avec l'association INFODROITS pour l'année 2017

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre INFODROITS et la Ville pour l'année 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2017_285 : Labellisation "Commune Sport pour tous"

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Charte de qualité Label « Commune Sport pour tous »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_286 : Convention de partenariat avec l'association Stade Pessacais Union Club (SPUC) relative au financement de ses activités

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Pessac et le S.P.U.C relative au financement des activités de l'association pour des motifs d'intérêt général.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_287 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Patronage des Ecoles Laïques de Pessac (PELP)

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Patronage des Écoles Laïques de Pessac dont le projet est joint à la délibération.
- d'attribuer une subvention d'un montant de 80 845 € pour l'activité de l'association dans le cadre des ateliers éducatifs mis en place dans les écoles de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_288 : Participation de la commune au fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc Assomption - Renouvellement de la convention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac et l'école Jeanne d'Arc Assomption pour le versement de la participation communale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association de Gestion des Établissements Assomption.

Madame PAVONE ne participe pas au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_289 : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'école - Modifications

Le Conseil Municipal décide de désigner comme représentants de la commune pour siéger au sein des Conseils d'écoles :

Écoles maternelles	Élus
Alouette	F. BOZDAG
Bellegrave	L. MENEZO
François Mauriac	L. MENEZO
Georges Leygues	L. MENEZO
Jean Cordier	E. MAGES
Joliot-Curie	F. BOZDAG
Jules Ferry	E. MAGES
La Farandole	E. MAGES
Le Colombier	E. MAGES
Le Monteil	S. MARI
Le Pontet	L. MENEZO
Magonty	A. DI CAMILLO
Montesquieu	B. GRANGE
Pape Clément	S. MARI
Roland Dorgelès	A. DI CAMILLO
Saint-Exupéry	E. MAGES

Écoles élémentaires	Élus
Aristide Briand	L. MENEZO
Cap de Bos	L. MENEZO
Georges Leygues	L. MENEZO
Jean Cordier	E. MAGES
Joliot-Curie	E. MAGES
Jules Ferry	E. MAGES
Magonty	E. MAGES
Montesquieu	B. GRANGE
Pierre Castaing	E. MAGES
Roland Dorgelès	E. MAGES
Saint-Exupéry	E. MAGES

Groupes scolaires	Élus
Édouard Herriot	L. MENEZO
Jacques Cartier	L. MENEZO
Toctoucau	J.P. BERTHOMIEUX

Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, MULLER et MM DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_290 : DSP Restauration collective - Ajustement du contrat - Protocole transactionnel conclu avec la société ANSAMBLE, délégataire

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel joint à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel conclu avec la Société ANSAMBLE, délégataire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, CURVALE, TOURNEPICHE, MULLER et de MM DUBOS, SARRAT, HAURIE, DESPUJOLS, GUILLEMOTEAU et SAINT-PASTEUR.

aff n°DEL2017_291 : Motion en faveur du maintien des emplois aidés sur la commune de Pessac

C'est pourquoi nous demandons aux services de l'État qu'ils témoignent d'un soutien fort aux demandes formulées par les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité et du lien social, notamment dans les secteurs d'intervention de la politique de la ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h30.